



**ACADÉMIE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général de l'académie de Paris

Bureau
DPE2
Affaire suivie par :
Sarah NICOLAS
Cheffe du bureau du remplacement
Tél : 01 44 62 43 09
Mél : ce.dpe2@ac-paris.fr

12, Boulevard d'Indochine
CS 40 049
75933 Paris Cedex 19

Paris, le 24 avril 2023

Le recteur de la région académique d'Ile-de-France,
recteur de l'académie de Paris,
chancelier des universités de Paris et d'Ile-de-France

à

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement,
Mesdames et Messieurs les directeurs de CIO

Objet : Ouverture de la campagne de saisie des vœux 2023 des personnels enseignants, de documentation, d'éducation et PsyEn contractuels du second degré public

Pour diffusion aux agents contractuels concernés

Les personnels enseignants, de documentation, CPE et PsyEN contractuels ont la possibilité de formuler des voeux concernant leur affectation à la prochaine rentrée.

La saisie des vœux s'effectuera **par Internet via l'application LILMAC à l'adresse suivante :**

<https://bv.ac-paris.fr/lilmac>

du mardi 09 mai 2023 à 12h (midi) au lundi 22 mai 2023 à 12h (midi)

Pour accéder aux pages d'écran de saisie des vœux, les personnels doivent

- Se munir de leur numéro d'identifiant de l'éducation nationale (NUMEN)
- Choisir un mot de passe et le mémoriser en cas de connexion ultérieure

Rappel :

En cas de perte de ce numéro, les personnels s'adressent à leur établissement d'affectation qui pourra le leur communiquer en consultant l'application GIGC. Il est rappelé que le NUMEN ne peut en aucun cas être communiqué par téléphone par les services du rectorat.

Il appartient à l'agent de vérifier à l'écran l'exactitude des informations qui y sont contenues, les modifier en tant que de besoin et les valider pour pouvoir saisir ses vœux.

Les vœux pourront être formulés par ordre de priorité selon les modalités suivantes :

- Etablissement
- Commune (arrondissement)
- Nature de l'établissement dans l'académie (CLG, LYC, LP, EREA)
- Tout type d'établissement dans l'académie entière

Guide ajout de vœux :

Par établissement : choisir l'onglet « établissement », cliquez chercher le code, puis Paris, puis lettre **P**, en cliquant sur l'arrondissement on voit apparaître les différents établissements. Choisir l'établissement et valider.

Par arrondissement, choisir dans l'onglet « commune », Paris, puis sur la lettre «**P**» et choisir le numéro d'arrondissement et valider

Jusqu'à la fermeture du serveur, il est possible de modifier ou d'annuler ses vœux.

Dans tous les cas, l'agent doit saisir son NUMEN et son mot de passe.

La quotité de service demandée au moment de la formulation des vœux (temps complet, temps partiel ou nombre d'heures limité) ne pourra être modifiée par les intéressés après la fermeture du serveur.

Le choix de cette quotité doit rester indépendant de la connaissance par les intéressés du profil des postes à pourvoir lors des opérations d'affectation.

Les agents qui sollicitent un temps partiel (50%, 60%, 70%, 80%, 90%) devront par ailleurs **confirmer leur demande par mail à l'adresse ce.dpe2@ac-paris.fr**.

Pour le recteur de la région académique Ile de France,
Recteur de l'académie de Paris,
Chancelier des universités de Paris et d'Île-de-France,
Pour la Secrétaire générale de l'enseignement scolaire
et par délégation
Le Secrétaire général adjoint
Directeur des ressources humaines



Thibaut PIERRE